Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260108-2025_115-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 15 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	25

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 25
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **08/01/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.
L'an 2025, le 15 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, M. CHAUVEL Franck, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : M. FARAULT Ronan à M. BARDEL Philippe, Mme NICOLAS Laurence à Mme ETIENNE Valérie, Mme GOBIN DUFOUR Laurence à M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne à Mme SIDRE Anne, Mme CARDON Raphaëlle à Mme COLLET Jeanine, M. BAZIN Jean-Yves à M. AUBERT Serge
Absent(s) : M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine

Secrétaire de séance : Mme ETIENNE Valérie

DÉLIBÉRATION 2025 -115 — Subvention à caractère social pour le service de restauration de l'école Saint-Martin

Rapporteur : Madame Catherine BAUDRIER, Adjoint aux solidarités, à l'enfance et la jeunesse

L'école privée Saint-Martin dispose d'un service de restauration servant 120 repas environ par jour scolaire. Les repas proposés aux convives ne sont pas préparés sur place mais sont fournis par un prestataire extérieur.
Pour ce service, la Commune verse à l'école une subvention à caractère social, dont le montant est inchangé depuis 2017 et s'élève à 1,50 € par repas servis.
Le montant dont s'acquittent les familles bénéficiaires de ce service de restauration de l'école Saint-Martin s'élève, depuis la rentrée scolaire 2025/2026, à 4.65 € par enfant d'élémentaire et à 4.55 € par enfant de maternelle. Il n'y a pas de modulation selon le coefficient familial. L'école n'applique pas non plus le tarif à 1€ pour les familles dont le coefficient familial est situé entre 0 et 1000€.
Les membres de la commission Enfance, réunis le mardi 4 novembre 2025, et dans un principe d'équité entre les familles (qu'elles utilisent ce service de restauration scolaire privé ou bien le service municipal de restauration attaché aux écoles publiques) se sont déclarés favorable à une revalorisation de la subvention à caractère social attribuée pour ce service, et de la passer à 1,70 € par repas à partir du 1er janvier 2026 (étant précisé que cette mesure occasionnera pour la Commune une charge supplémentaire estimée à environ 3 000 € / an). Ils invitent toutefois l'école Saint-Martin, dans l'intérêt des familles et pour permettre à celles les moins favorisées de disposer de coûts de restauration plus adaptés à leur capacité contributive, de mettre en place rapidement un tarif différencié par QF et également « la cantine à 1€ ».

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260108-2025_115-DE

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette proposition.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	25
NOMBRE DE VOIX POUR	:	25
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

